

L'assurance d'une équipe qui gagne

ATTESTATION

Valable pour la période du 11 juillet 2022 au 30 juin 2023

Je soussigné, AZZURO Bernard, Gérant de la Sarl 2ABR Assurances, Agent Général des MMA dont le siège social est sis 10 boulevard Alexandre OYON, 72000 LE MANS, certifie par la présente que la :

SAS AUMADES AVENTURE

28 Le Plan Deffends 83630 MOISSAC BELLEVUE

a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n° 148.060.134 la garantissant pour l'activité d' « Exploitation du Parcours Acrobatique en Hauteur à VERIGNON (83630), Restauration type rapide ».

Votre conseiller : 04 92 51 89 10

La Compagnie du Sport 6 rue Faure du Serre 05000 GAP

info@lacompagniedusport.com

www.lacompagniedusport.com

Pour déclarer un sinistre

Espace client Internet (24/7)

Sarl 2ABR Assurances - Capital de 220 000 € Siren 451 424 477 RCS Gap - APE 6622Z Responsabilité Civile Professionnelle : CGPA n°33617 N° Orias : 07003334 - www.orias.fr

Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Agent général MMA et Courtier en Assurances

pour les autres compagnies

Pour toute réclamation : Sarl 2ABR Assurances / Service Réclamations, 6 rue Faure du Serre, 05000 GAP Tél. 04 92 51 35 07

GARANTIES	MONTANT
COUVRIR VOS RESPONSABILITES	
RESPONSABILITÉ CIVILE LIÉE A VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
Avant livraison* ou (durant l'exécution d'une prestation de service) :	
The second of th	
TOUS DOMMAGES CONFONDUS (1)	8 000 000 € (3)
dont:	
a) Dommages* corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci :	
- causés à vos* préposés et résultant d'une faute inexcusable - résultant d'une autre cause	3 500 000 € (2)(3)
b) Dommages matériels et immatériels consécutifs	8 000 000 € (3) 2 165 000 €
c) Par vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre* établissement	2 165 000 €
d) Dommages subis par les biens confiés	רו
Dommages subis par un véhicule* confié par un client]} 300 000 €
e) Dommages immatériels non consécutifs	300 000 € (2)
,	
Après livraison* HORS USA Canada :	
TOUS DOMMAGES CONFONDUS (2)	4 330 000 €
dont :	
a) Dommages* corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci	4 330 000 €
b) Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 165 000 €
c) Dommages immatériels non consécutifs	300 000 € (2)
d) Frais de dépose et de repose des produits fournis	} 300 000 €
Frais de retrait de produits livres	[
Après livraison* USA Canada :	
TOUS DOMMAGES CONFONDUS (2)	2 165 000 €
Atteintes à l'environnement	
a) Dommages par atteinte à l'environnement	405 000 € (2)
Dont frais d'urgence	40 500 €
b) Pertes pécuniaires environnementales Dont :	300 000 € (2)
Jont : - Responsabilités environnementales	100 000 €
- Responsabilités environnementales - Frais de dépollution des sols et des eaux	100 000 €
- Frais de dépoliution des sois et des éaux	100 000 €
. Tale as aspondition des bions infinobiliors et des bions mobillers	100 000 €
Responsabilité civile des mandataires sociaux	
•	Particulières (2)
400UDED 4 DEEE110E DE 1400 WEETE	
ASSURER LA DEFENSE DE VOS INTERETS	
DEFENSE PENALE ET RECOURS	27 000 €
DEL ENGL'I ENALE ET REGOVIG	27 000 €
Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur	L

Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur sont garantis sans limitation. (2) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres* d'une même année* d'assurance

Cette assurance garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peut lui incomber en raison des dommages subis par autrui.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait à Gap, le 08 juillet 2022

-Fax: 04 92 53 33 43 1 37 - SERRES : C4 92 67 01 32 NETTE: 04 92 81 33 38 ren 451424477 RGS Gap - N° ORIAS 07003334

Particuliers Professionnels Clubs **Fédérations** Organisateurs Tourisme